



Union SNUI - SUD Trésor

Communiqué de presse

Lundi 6 Avril 2009

Qui veut (et peut...) réduire son ISF de 100.000 euros ?

Une niche fiscale risque d'être renforcée très prochainement : il s'agit de celle qui permet de réduire son impôt de solidarité sur la fortune (ISF) lorsqu'on investit dans une PME. Il est ainsi proposé que le plafond de la réduction soit tout simplement doublé pour être porté de 50.000 à 100.000 euros.

Cette réduction a été créée par la loi « tepa ». Elle a coûté 660 millions d'euros en 2008. La réduction moyenne s'est élevée à 9.010 euros mais avec des disparités selon les contribuables (tous évidemment imposables à l'ISF). Environ 73.000 contribuables en ont bénéficié en 2008. Parmi eux, 17.131, situés dans la première tranche (c'est-à-dire déclarant un patrimoine net imposable à l'ISF - c'est-à-dire une fois déduits les dettes, abattements et exonérations - compris entre 770.000 et 1.240.000 euros) ont bénéficié d'une réduction moyenne de 2.277 euros tandis que 2.273 contribuables déclarant un patrimoine net imposable à l'ISF supérieur à 7.360.000 euros ont bénéficié d'une réduction d'ISF moyenne supérieure à 40.000 euros.

C'est cette seconde catégorie de contribuables qui est visée et qui pourrait doubler sa réduction (un contribuable au patrimoine net imposable de 9 millions d'euros pourrait ainsi ne plus payer d'ISF). Cette mesure a été proposée sur la base d'un argument simpliste et trompeur : il faut rediriger la richesse vers l'économie. Si l'on pousse cette logique à son extrême, il faudrait alors d'urgence exonérer de tout impôt tous les contribuables riches.

En réalité, l'idéologie qui sous tend cette mesure a de quoi choquer : elle nie toute utilité économique de la dépense publique. On mesure l'absurdité d'une telle approche, surtout dans une période où l'action publique est appelée à la rescousse d'un système économique défaillant. Par ailleurs, on ne peut imaginer une économie se passer de ressources et de dépenses publiques pour, par exemple, vivre et se développer sans système éducatif, sans sécurité publique ou sans système de santé... Prétendre que l'argent ainsi collecté par les impôts n'est pas utile à l'économie est tout simplement faux.

Le doublement du plafond de cette niche a été adopté au bout d'un an d'existence de cette réduction et sans qu'aucun bilan n'ait été tiré. Comment, dans de telles conditions, peut-on valablement doubler le plafond d'une telle niche fiscale en prétendant qu'un tel relèvement est bon pour l'économie ? La réponse est dans la question : peu importe le bilan pour ses promoteurs, la seule raison qui a conduit à une telle mesure relève au mieux du dogme (voire de la croyance aveugle), au pire d'une opération de lobbying efficace. En réalité, le but poursuivi est encore et toujours le même, vider l'ISF et, plus largement, l'imposition du patrimoine, de toute substance. Avec des conséquences prévisibles : faire pression sur les finances publiques et augmenter les inégalités. Et ce d'autant plus que cette niche fiscale, très « attractive » risque d'engendrer de véritables effets d'aubaine.

Il reste donc à dresser un bilan de la première année d'existence de la réduction d'ISF de 50.000 euros, sur la base de l'efficacité économique qui était recherchée lors de la loi « tepa ». L'ingénierie fiscale s'empare en effet si fréquemment de niches prétendument favorables à l'activité économique que l'on doit rester prudent en la matière. Alors que chacun s'accorde à dire qu'il faut maintenant diminuer le poids et le nombre des niches fiscales et que la crise met sous pression les finances publiques, une telle mesure à contresens du débat fiscal actuel, adoptée qui plus est alors que la lumière médiatique était tournée vers le G20, a de quoi interroger. Mais il est vrai qu'elle s'inscrit dans la droite ligne du bouclier fiscal, également renforcé en 2007 et toujours bel et bien en place...